Qikiqtani Inuit Association

qia.ca

Gouvernement du Canada | Government of Canada

ENTENTE SUR LES RÉPERCUSSIONS ET LES AVANTAGES POUR LES INUITS DE TALLURUTIUP IMANGA

POINTS SAILLANTS DE L'ENTENTE DE PRINCIPE

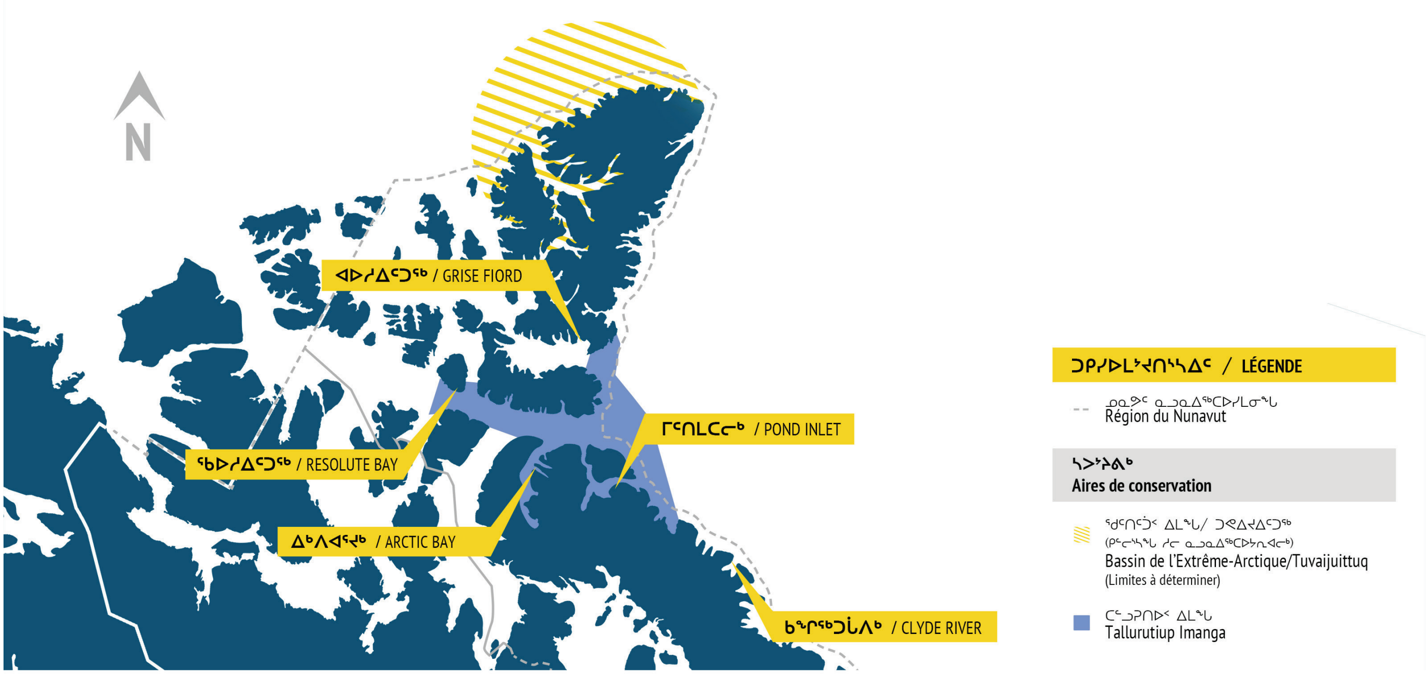

Investissements communautaires proposés

- Infrastructure marine
- Centre de formation régional
- Soutien à la recherche et au sauvetage
- Unité mobile de traitement des aliments traditionnels
- Installation communautaire polyvalente

* Les limites des aires de conservation potentielles dans le « bassin de l'Extrême Arctique » ou Tuvaijuittuq ne sont pas encore déterminées et pourraient être plus grandes ou plus petites que la zone représentée.

La Qikiqtani Inuit Association (QIA) et le gouvernement du Canada (représenté par Parcs Canada, Pêches et Océans Canada et Transports Canada) négocient activement une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) de l'aire marine nationale de conservation (AMNC) Tallurutiup Imanga depuis le début de 2018. Les parties ont récemment conclu une entente de principe et souhaitent communiquer les points saillants de leurs travaux ci-après.

1. **L'ERAI pour l'AMNC Tallurutiup Imanga** – La QIA et le gouvernement du Canada sont parvenus à une entente de principe sur les aspects suivants, qui reconnaissent la valeur du savoir inuit et définissent le rôle de leadership que les Inuits joueront dans la gestion de l'AMNC et définissent le cadre de gestion de Tallurutiup Imanga :
   - Le préambule et les principes de l'ERAI
   - Un nouveau modèle de gouvernance collaborative
   - Un organe consultatif communautaire
2. **Bassin de l'Extrême-Arctique/Tuvaijuittuq** – En collaboration avec la QIA, les gouvernements du Nunavut et du Canada entameront des discussions sur une étude de faisabilité visant à évaluer les options permettant de poursuivre la création d'aires marines de conservation dans la région appelée « bassin de l'Extrême Arctique » ou Tuvaijuittuq (qui signifie « la glace ne fond jamais » en inuktitut). La QIA a accepté en principe d'appuyer une telle initiative en partenariat avec les gouvernements du Canada et du Nunavut. La taille, les limites géographiques et la désignation de cette aire marine protégée seront éclairées par le biais de consultations communautaires, de recherches scientifiques et d'une étude de faisabilité.

La vision présentée par la QIA dans les négociations de l'ERAI était celle d'intendance des Inuits pour la région de Qikiqtani et de promotion de l'économie de conservation. Plus particulièrement, la QIA recherche des investissements dédiés dans les pratiques culturelles des Inuits, telles que la récolte traditionnelle, l'emploi des Inuits et le développement des infrastructures. À l'avenir, la QIA proposera aux Inuits des avantages concrets qui appuient un développement économique conforme aux objectifs d'une AMNC. La QIA cherche :

1. **Programmes d'intendance proposés** – Des postes de commissaire et de récolteur inuits d'Uattijiit dans chacune des cinq communautés de Tallurutiup Imanga et de ses environs généreraient des avantages socioéconomiques directs et tangibles, notamment la sécurité alimentaire et la recherche, tout en engageant les jeunes et en renforçant les capacités et l'autonomie des Inuits.
2. **Soutien d'infrastructure proposé**
   a. Investissements dans les infrastructures maritimes dans quatre des cinq communautés. Le gouvernement du Canada et la QIA ont entamé des études de faisabilité pour faire avancer ce travail.
   b. Infrastructure polyvalente qui garantirait un accès sûr à la terre et à la mer dans le contexte de changements environnementaux rapides et des activités de soutien des programmes d'intendance et de récolte des Inuits d'Uattijiit. Cela inclurait des unités mobiles de transformation des aliments traditionnels pour soutenir la transformation des aliments et les activités économiques liées à la récolte.
   c. L'établissement d'un centre de formation régional pour former les Inuits de la région de Qikiqtani à l'emploi dans divers secteurs.

Les conditions définitives de l'ERAI, y compris toutes les propositions de la QIA décrites ci-dessus, font encore l'objet de négociations entre le gouvernement du Canada et la QIA, et le gouvernement du Nunavut, s'il y a lieu.